



L aide juridique et divorce

Par **vallou**, le **02/05/2012 à 13:31**

Bonjour, je voudrais entamer une procédure de divorce j ai aucune ressource mon mari a tous bloquer je peux pas me déplacer car il me donnera aucun argent a bloquer la procuration j ai encore deux enfants une de 17 et un de 19 reconnu a l'mdph je voudrais savoir mes droits et on est marier sous le régime de la communauté et il est propriétaire d'un appartement .mon numéro est le 02 /35/33/15/49.je suis fatigué de la citation et j ai craqué la semaine dernière

Par **cocotte1003**, le **02/05/2012 à 13:56**

Bonjour, commencez par contacter une assistante sociale il y en a certainement une proche de chez vous. pour le divorce, vous aurez tres certainement droit à l'aide juridictionnelle, la demande est à faire au tribunal dont dépend le domicile conjugal. Rapprochez vous d'une amie, vous en aurez besoin pour vous soutenir psychologiquement, cordialement